

Le migrant est dans le pré



Article rédigé par *Causeur*, le 25 juin 2023

Source [Causeur] : Installer des migrants dans nos campagnes ? L'idée fait son chemin, jusqu'au sommet de l'État -où certains rêvent de refiler le mistigri migratoire aux collectivités locales. Certains maires ruraux espèrent aussi conjuguer "humanitaire" et "redynamisation" des territoires. Quant à savoir si les habitants sont d'accord, ça peut attendre...

La révélation de l'incendie criminel du domicile du maire de Saint-Brévin-les-Pins, survenu le 22 mars dernier dans le contexte de fortes tensions relatives au projet d'implantation d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) dans la commune, a fait l'objet de vives réactions dans l'ensemble du monde politique et d'un commentaire médiatique soutenu. Outre les condamnations légitimes portant sur l'acte lui-même, il est permis de regretter que le sujet de fond relatif à la gestion territoriale des politiques migratoires ait été abordé à travers le prisme d'un scénario convenu : dans le rôle du coupable principal, un État hypocrite, défaillant pour protéger les élus et assumer les conséquences de sa politique migratoire ; dans le rôle des victimes, consentantes ou non, les élus locaux, leur dévouement au bien commun et à la « *solidarité* » avec les « *exilés* »...

La mobilisation de ces derniers dans l'accueil des populations étrangères n'est pas un fait récent. Elle débute notamment avec les textes réglementaires et législatifs de 1888, astreignant les étrangers résidant en France à se déclarer auprès de l'autorité municipale. Depuis plus d'un siècle donc, les élus locaux, notamment les maires, s'affirment en tant qu'acteurs des politiques migratoires. Mais comment évaluer leur implication ? Le clivage droite/gauche suffit-il à expliquer les postures des uns ou des autres ?

[Lire la suite](#)

25/06/2023 01:00